

CAPLA

COMMISSION ADMINISTRATIVE
PARITAIRE LOCALE

du 13 octobre 2015

e-mail : fo.dr44@dgfip.finances.gouv.fr



téléphone : 02 40 20 76 56

RESTRUCTURATIONS AU 1^{ER} JANVIER 2016



Cette CAP locale des cadres A a ouvert le grand chantier né de la décision du précédent directeur des Finances Publiques de Loire-Atlantique (parti depuis sévir plus au Nord) de chambouler le paysage nantais des SIE et

des SIP.

Rappelons qu'entre le 18 janvier et le 5 février prochains, ce sont 429 collègues (Cambronne et futur SIP de Rezé) qui sont appelés à bouger !

La suite des mouvements sera connue le mardi 3 novembre :

- cadres B le matin,
- cadres C l'après-midi.



Revendications FO

Le syndicat **FO** revendique l'arrêt de la démarche stratégique et des suppressions d'emplois et s'oppose :

- à toutes les réformes, restructurations, fusions et fermetures de postes et services,
- à toute régionalisation, voire interrégionalisation de nos missions.

Bien qu'opposé à ces restructurations, **FO DGFIP44** s'est investi dans ce dossier depuis l'annonce faite fin janvier 2015, pour défendre au mieux les intérêts des collègues concernés.

La CAP locale des A

- Nombre de fiches de vœux déposées : 52
- Agents affectés sur leur 1er ou 2ème vœu : 85 %

Rappelons que les collègues concernés par les restructurations ne pouvaient déposer une demande de mutation que les structures issues des restructurations et bénéficiaient d'une priorité pour transfert d'emploi et de mission et/ ou d'une priorité pour suppression d'emplois.

Les demandes sont examinées à l'ancienneté administrative au sein de chaque périmètre .

Après mouvement des titulaires, il reste encore 5 postes vacants et tous au futur PCE1 !

Même si celles-ci sont en partie comblées par l'affectation d'ALD, un poste restera vacant à l'issu du mouvement.

	SIE	SIP	PCR	PCE
Nombre de fiches de vœux déposées	12	12	17	11
Obtention du 1 ^{er} vœu	10	11	14	9
Obtention du 2 ^{ème} vœu	1	1	2	0
Autres	1 (4 ^{ème} vœu)	1 demande hors périmètre	1 (?)	• 1 = 3 ^{ème} vœu • 1 = 5 ^{ème} vœu (dont 4 hors périmètre)

Les restructurations ne vont pas débuter en janvier 2016 pour tous les collègues concernés.

En effet, dès réception des mouvements définitifs (B et C compris), les responsables de chaque secteur et leurs adjoints vont devoir travailler sur la répartition des agents dans les bureaux qui leur seront affectés et la répartition des dossiers.

Mais ils vont également devoir travailler à la cohésion de leur future équipe. C'est là qu'est le véritable enjeu pour ces collègues en charge du management car, quand bien même cela se résume à un simple changement de chaises pour notre DRFiP44, c'est bien plus que ça pour nombres des agents concernés : c'est changer de collègues, de bureaux, de dossiers et de responsables du service.